ROUBAIX

LILLE, 15, rue d'Angleterre — *Grande-Rue, 84, ROUBAIX*

CONDITIONS : Par la Poste, Un An. . . . 20 francs. Six Mois. . . . 10 — Trois Mois. . . . 5 — Départements non-limitrophes et Étranger, Port en sus

PUBLICITÉ : Annonces . . . la ligne. 0,40 Réclames . . . 0,75 Faits-divers . . . 1,50 Locale . . . 3,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

A LA COMMISSION DU TRAVAIL

La Commission du travail a adopté le paragraphe additionnel suivant à l'article 1er :

« Dans les exploitations où la journée normale, actuellement déterminée conformément aux dispositions du paragraphe 1er est inférieure à 9 heures et supérieure à 8 heures, sa durée ne pourra être élevée. »

L'article 2 a ensuite été adopté avec la rédaction suivante :

« Dans les mines où le repos entraîne l'arrêt des machines d'extraction, le temps de repos sera décompté. »

La Commission se réunira vendredi pour examiner les dérogations autorisées à la loi.

LA CONFÉRENCE DES SUCRES

Bruxelles. — La date de la Conférence des sucres a été définitivement arrêtée hier matin.

Les délégués se réuniront le 16 décembre dans un des salons du ministère des Affaires étrangères.

Anglais et Boers

Une proclamation de Delarey

Londres. — Le général Delarey vient d'adresser à tous les citoyens des districts occidentaux de la République sud-africaine, une proclamation en réponse à la fameuse proclamation de lord Kitchener.

Le général boer, après avoir flétri les violations de toutes les conventions et les actes inhumains commis par les troupes anglaises, déclare :

Je préviens donc catégoriquement tous les burghers qui se laisseraient aller, à la suite de la proclamation de lord Kitchener ou d'autres faits, fût-ce même par la misère ou les menaces de mort, à secourir l'ennemi, qu'ils se rendent de par là coupables de haute trahison et seront frappés avec toutes les sévérités de la loi, non-seulement dans leur personne, mais aussi dans leurs biens.

Le document, daté du camp de Rustenberg, se termine par cette déclaration catégorique :

« Nous résisterons jusqu'à la dernière extrémité. »

PETIT CALENDRIER

Jeudi 28. — Saint Sylvestre, abbé. — Ador.. La Croisette (Saint-Amand); Aibes; Baives; Roncourt.

Soleil : lever 7 h. 29, coucher 4 h. 6. — Lune : lever 7 h. 6 s., coucher 9 h. 38 m.

Vendredi 29. — Saint Didace, confesseur. — Ador.: Le Cateau; La Neuville; Ligny.

Soleil : lever 7 h. 31, coucher 4 h. 3. — Lune : lever 8 h. 18 s., coucher 10 h. 28 m.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

Éphémérides Roubaisiennes

28 Novembre 1682. — Les échevins font l'acquisition de 25 seaux en cuir pour combattre les incendies. Ce fut la première précaution prise contre le feu par la commune.

1876. — Assassinat de Louis Delabecque, pour la guérison miraculeuse duquel avait été réédifiée en 1817 la Chapelle-Carette, — dans sa demeure de la rue de Blanchemaille. Ce crime, accompli en quelques instants dans la soirée, fut causé, dit-on, par les rumeurs qui couraient concernant le plaisir de thésauriser qu'aurait eu la victime. Jamais l'assassin ne fut découvert, mais on prétend qu'il aurait avoué son crime au moment de mourir, sous le secret de la confession, en autorisant toutefois le prêtre qui avait reçu son aveu à faire savoir qu'il n'y avait plus lieu de rechercher l'auteur du meurtre.

Jean Ghislain

« *Pour compléter les Éphémérides Roubaisiennes, Jean Ghislain donnera, pendant le mois de décembre, un abrégé de l'Histoire du Tissu, à Roubaix, de 1780 jusqu'à nos jours. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur en donnant avis.* »

Propos d'un Roubaisien

Je ne sais plus quel socialiste arrivé et cossu, en parlant du vulgaire populo qui trime, mais vote, a inventé cette ironique formule : *Nos* frères de misère ».

Il ignorait, sans doute, que le plus fort argument, le plus sérieux contre le collectivisme, c'est lui, ce socialiste arrivé et cossu, lui et ses pareils.

Nous en avons d'assez jolis spécimens à Roubaix.

Mais ce détestre un Lillois, quelque citoyen Ghesquière, qui a trouvé cette formule !

Ghesquière, autrefois tisseur, marchand des quatre saisons, marchand de journaux, professions honorables du reste — Ghesquière, simple prolétaire, quoi! devenu rédacteur au *Réveil-Egalité*, conseiller général, adjoint et maire d'une des plus grandes villes de France; et, ce qui ne gâte rien, « orateur socialiste-révolutionnaire réputé ! » N'est-il pas un argument vivant en faveur de l'organisation de la société actuelle qui permet à un homme, parti du pied de l'échelle sociale de s'élever presque jusqu'au sommet ?

Elle n'est donc pas si mauvaise que le clament les socialistes de la mairie à leurs « frères de misère », cette société fin-de-siècle !

Même le métier de révolutionnaire a du bon : il permet d'être député, conseiller général, conseiller municipal.

Et cela dans cette société *bourgeoise* et malgré les *bourgeois* eux-mêmes !

Que peut-il reprocher le citoyen Carrette? N'est-il pas le premier magistrat de la ville de Roubaix?

Que veut de plus le citoyen Lepers qui a casé toute sa smala dans les services municipaux?

Que désire le capitaliste Chevalier? N'est-il par actionnaire de la Banque de France?

Que manque-t-il au propriétaire Dujardin, qui possède plus de vingt maisons?

Peut-être, et encore, pourrait-on compatir au sort de cet infortuné Étienne, qui se plaignait de *passer sa jeunesse* aux réunions de commissions, pendant qu'il aurait pu vendre des chopes !

Quand la société sera socialisée, que réellement régnera l'égalité dans la pauvreté et que sera vraie cette formule : « *nos* frères de misère », les bourgeois auront leur revanche !

Carrette ne sera plus maire de Roubaix, Chevalier aura partagé ses actions, et nous serons logés gratis dans une des maisons de Dujardin.

Mais verrons-nous cet heureux temps?

Les gens bien informés disent que non.

Avouez que c'est bien dommage!

Un Hatier.

CHOSES DE ROUBAIX

A Sainte-Elisabeth

III

J'ai commencé à dire mon admiration pour les vitraux qui ornent actuellement l'église Sainte-Elisabeth. Je veux, aujourd'hui donner encore quelques détails sur ces œuvres qui méritent réellement une étude plus spéciale, plus ample encore, si l'on veut que l'admiration soit adéquate, si l'on veut qu'elle soit proportionnée à leur valeur.

Arrêtez-vous, par exemple, devant cette scène douloureuse où la sainte est chassée de ce palais où la veille, elle commandait en souveraine.

Contemplez-la, ensuite assise sur un banc de pierre, au milieu de la neige et entourée de visages indifférents ou moqueurs, pressant contre elle ses pauvres petits enfants qui tremblent sous le froid de l'hiver!

Comme tout cela prend vie sous le pinceau du peintre ! Comme notre aimable sainte reste toujours résignée et calme dans ses douleurs !

Quel tableau encore que celui où elle se jette aux genoux de la Sainte-Vierge, pour se donner à elle, en présence des anges qui admirent dans un profond recueillement et de Saint Jean qui dresse l'acte de cette donation!

Mais abrégeons. La parole de l'Evangile se réalise toute entière pour Sainte-Elisabeth; son humilité, sa douceur et sa résignation furent récompensées, et dès ce monde même.

Vous connaissez la poétique et charmant miracle des roses. Je vous laisse l'admirer dans une des grandes baies du chœur.

Je veux seulement attirer votre attention sur un autre miracle peut-être moins connu et qui fait le sujet d'un magnifique vitrail, un des plus beaux assurément de toute la collection.

Sainte Elisabeth reçoit et soigne un pauvre lépreux; mais la jalousie invente des fables qui feraient suspecter la vertu de la sainte; son mari veut se rendre compte et va écarter les couvertures du lit, et voici que, tout à coup, sous ses yeux stupéfaits, la chambre s'illumine, les chairs du lépreux se raffermissent, ses yeux brillent d'un feu divin, une auréole entoure sa tête couronnée d'épines; ce n'est plus un lépreux, c'est Jésus crucifié tout rayonnant de gloire !

Quelle poésie dans ce tableau ! Quelle puissante émotion vous étreint et vous force à contempler, immobile, cette scène, une des plus belles de la vie de sainte Elisabeth de Hongrie! On se détache avec peine de ce vitrail; car c'est beau, c'est grand, c'est sublime que cette apparition du Fils de Dieu crucifié : miracle de charité ! miracle de splendeur !

Certes de telles faveurs durent compenser chez la sainte duchesse, les tribulations de sa terrestre vie. Et c'est avec plaisir, avec bonheur que vous la voyez, dans un autre vitrail, s'élancer de sa couche funèbre vers le ciel, vers l'éternelle et bienheureuse Patrie !

Je ne voudrais pas avoir l'air de faire de la réclame pour la maison qui a dessiné ces vitraux, ni pour l'église qui les possède; et cependant il me faut reconnaître la haute valeur de cette œuvre artistique. Et ne voyez pas là, comme on pourrait le croire par ce temps de scepticisme et d'exagération, une hyperbole de chroniqueur mais bien l'expression toute nette et toute simple de l'effet que ces vitraux ont produit en mon âme.

Je ne voudrais pas non plus blesser la modestie de celui à qui l'église de Sainte-Elisabeth est redevable de sa nouvelle ornementation et cependant je dois lui présenter de respectueuses félicitations. Il a bien mérité de son église, de sa paroisse; car c'est faire aux hommes plus de bien qu'on ne pense aujourd'hui, que de leur montrer le Beau, leur faire aimer le Vrai, les guider vers le Bien; les tirer un peu de cette fange terrestre, et les élever vers les régions du ciel, toujours bleues, toujours belles, toujours pures !

Jean Roger.

La réparation d'une injustice

Mercredi, à 10 h., en l'école libre des filles de la rue Ste-Elisabeth, que dirigent les Sœurs dévouées de la Sagesse, a eu lieu sous la présidence de M. l'abbé Tilmant, vice-doyen de la paroisse, la distribution annuelle de vêtements aux élèves de cette école.

500 robes confectionnées par un Comité de Dames dont la plupart assistaient à cette touchante cérémonie, ont été données aux enfants ainsi qu'un certain nombre de tricots et de chapeaux.

Les enfants étaient heureuses, mais plus heureux encore étaient M. le Curé et les témoins de cette joie.

Plusieurs élèves se sont fait l'interprète de leurs camarades pour remercier leurs généreux bienfaiteurs.

M. le curé de Ste-Elisabeth s'est ensuite rendu à l'école de garçons de la rue du Tilleul où il a distribué des pantalons aux élèves.

Ainsi les catholiques roubaisiens réparent l'injustice odieuse dont les enfants de la classe ouvrière sont victimes à cause des convictions de leurs parents de la part des sectaires de la mairie.

LE DRAME DE LA RUE SAINT-AMAND

L'enquête sur cette triste affaire a été terminée mercredi par M. Squivée, commissaire de police de la place Sainte-Elisabeth, qui a interrogé l'agent Demets et les témoins de la scène au révolver de mardi soir.

De cette enquête, il résulterait que la victime visée n'aurait pas été atteinte par les balles qui ont été retrouvées au nombre de quatre dans la cour; mais que les deux contusions relevées l'une au-dessous de l'omoplate gauche, l'autre au bas des reins, proviendraient de blessures reçues au cours de la lutte qui a précédé la tentative de meurtre.

Il est impossible aussi que ces balles tirées à distance n'aient produit que des contusions sans pénétrer.

Quoiqu'il en soit Mme Mabé est alitée pour quelques jours, en proie à la fièvre.

Listes électorales pour 1902. — Le Maire de Roubaix informe ses concitoyens qu'il vient de faire distribuer, au domicile de chaque électeur, un extrait de l'inscription sur la liste électorale, afin qu'il puisse vérifier les indications qui le concernent.

Les bulletins susceptibles de modifications devront être retournés à la Mairie (Bureau des Elections), dans le plus bref délai possible.

Tout français majeur qui n'aurait pas reçu de bulletin de révision doit se considérer comme ne figurant pas sur les listes électorales et, par suite, comme non inscrit, même dans le cas où il aurait été inscrit sur celles arrêtées au 31 mars 1901.

Les réclamations et demandes en inscriptions seront reçues à la Mairie (bureau des élections), du 2 janvier au 4 février 1902, dernier délai.

Incendie du Peignage Vinchon. — *Secours aux victimes du chômage.* — La Boulangerie économique l'*Union* prie ses adhérents qui seraient réduits au chômage par suite de l'incendie survenu au Peignage de l'Epeule, de vouloir bien se rendre aux bureaux de la Société, 90, rue des Longues-Haies, *jeudi matin, 28 courant* (de 9 h. à midi), afin de participer aux secours que le Conseil d'Administration de la Boulangerie économique l'*Union* a décidé de leur allouer.

Il sera distribué des bons donnant droit à une livre de pain par jour pour chaque membre de la famille ne travaillant pas; ces secours seront alloués jusqu'au 31 décembre prochain.

Le Conseil d'Administration de la Société l'*Union*, voulant continuer à réserver, exclusivement à ses adhérents les bénéfices de la Société, a décidé que la valeur de ces distributions serait portée au compte des fondateurs de l'*Union*.

Les accidents de travail. — Un peintre, Théophile Deraedt, 42 ans, demeurant rue d'Alma, cour Lefebre, travaillant pour le compte de M. Gustave Deraedt, rue du Collège, blessé au pied gauche, quatre semaines de repos.

— Un maçon, Emile Jacquet, 25 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, travaillant pour le compte de M. Dhalluin, rue du Moulin, blessé à l'épaule, 15 jours de repos.

— A la Chromographie artistique du Nord, rue de la Bondelle, une papetière, Germaine Dubar, 18 ans, demeurant rue des Charpentiers, cour Leclercq, blessée à la main droite, 8 jours de repos.

— Un teinturier, Edouard Catteau, 61 ans, demeurant rue de l'Epeule, travaillant chez M. Emile Roussel, blessé dans la région inguinale, 8 jours de repos.

— Un garde d'écurie, Oscar Fyne, 34 ans, demeurant dans la cour de l'Hôtel des Pompiers, travaillant pour le compte de la Ville, blessé à la main droite, 10 jours de repos.

— Chez M. Ryo-Catteau, rue Pellart, un parceur, Arthur Osteruynck, 16 ans, demeurant rue du Tilleul, blessé au coude gauche, 8 jours de repos.

— Chez MM. Motte et Meillassoux, un apprêteur, Clément Willem, 35 ans, demeurant rue du Tilleul, blessé au pied, 15 jours de repos.

— Chez MM. Motte et Delecluse, boulevard de Belfort, un apprêteur, Alphonse Vandewoorde, 42 ans, demeurant rue des Filatures, blessé à la poitrine, 10 jours de repos.

A qui la montre ? — L'agent de police Jules Carrette a trouvé, rue de la Gare, une montre en nickel de dame qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

A qui le fichu ? — L'agent de police Lebon a trouvé, mardi soir, rue Marquisat, un fichu en soie, qu'il tient à la disposition de qui l'a perdu.

Ceux qui boivent trop. — Un tisserand, Louis Everhade, 49 ans, demeurant rue Lannes, 3, a été arrêté, mardi, pour ivresse et outrages à l'agent Franchomme.

Pianos. — Toutes les marques. — Conditions avantageuses. — Vente de confiance chez Marcelli, 2, rue du Bois.

BANQUE LYONNAISE

Ordres de Bourse

AU COMPTANT ET A TERME

Payement de coupons sans aucune retenue

BANQUE LYONNAISE

54, Grande-Rue, 54

ROUBAIX

Etat-Civil de Roubaix

du 27 novembre

Naissances. — Olga Leman, rue de Croix, 8. — Marie Segard, rue St-Jean, 6.

Décès. — Henri Cuvelier, 1 jour, rue Blanchemaille. — Zoé Gruloie, 27 ans, rue Inkerman, 38. Angèle Bouche, 8 mois, rue de Naples, c. Mazet, 6. — Félix Dumortier, 34 ans, rue de Blanchemaille. — André Roger, 1 ans, rue de Valmy.

Mariages. — Léon Vandebeuque, marchand boucher, rue Newcomen, 19, et Marie Wallecan, sans profession, place d'Amiens, 3. — Jules Petit, 24 ans, tailleur d'habits, rue Ste-Elisabeth, 24, et Hortense Millye, 28 ans, sans profession, boulevard de Belfort, 7. — Alexandre Lavigne, 46 ans, contremaître, rue Pierre-de-Roubaix, et Marie Teckhaut, 40 ans, ménagère, même rue. — Amand Martin, 48 ans, trieur de laine, rue de France, 76, et Rosalie Wartel, 31 ans, ménagère, rue d'Alma, 134.

WATTRELOS

Accident de travail. — Un donneur de fils, Louis Pandin, 15 ans, demeurant au hameau du Petit Tournai, travaillant au tissage de MM. Motte, rue Molière, blessé à la main droite, 10 jours de repos.

Vol d'une pèlerine. — Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Wattrelos à propos du vol d'une pèlerine qui a été enlevé, à Leers, au jeune Louis Verbruggen, 9 ans, demeurant au hameau du Vert-Bois, par deux inconnus qui le bousculèrent.

La fraude. — Les préposés Delmet et Houche, de service au chemin des « Hautes », ont arrêté une soigneuse, Elodie Durieux, 29 ans, rue Grétry, à Roubaix, ainsi que sa sœur Jeanne, 25 ans, qui portaient 3 kilos de café vert, valeur 24 francs.

— MM. Deregnaucourt et Mahondeaux, brigadier et préposé des douanes, de service au Jardin Honoré, ont arrêté un rattacheur, Esprit Hippolyte, 24 ans, demeurant rue Jacquard, cour Saint-Joseph, qui portait 24.000 allumettes, valeur 64 fr. 80.

Etat-civil de Wattrelos

du 27 novembre

Naissances. — Gustave Florin, Saint-Liévin. — Jenny Van Caemelbeke, rue Jeanne d'Arc. — Maurice Vantieghem, rue Pierre Catteau.

CROIX

Accidents de travail. — Romain Vandezicle, 20 ans, demeurant rue de Bapaume, conducteur pour le compte de la coopérative « La Prévoyante des rentreurs », a glissé en descendant de sa voiture dans la rue Holden, 10 jours de repos.

— Hector Vaillant, 17 ans, mouleur à la fonderie Vanderstichelde, rue de Wasquehal, a été brûlé au pied gauche par un éclat de fonte en effusion, 15 jours de repos.

Etat-civil de Croix

Décès. Louis Delhaye, 43 ans, jardinier, rue Verte.

WASQUEHAL

Les socialistes déjà en campagne. — Des affiches ont été apposées annonçant une réunion électorale organisée par le parti socialiste, en faveur de la candidature du gros propriétaire Moreau, candidat à la députation pour le mois de mai prochain dans le canton Roubaix-Ouest. Ce candidat a été battu, il y a 4 ans, par M. de Montalembert.

Nous ne mentionnons cette réunion que pour prouver que les socialistes n'attendent pas les derniers jours pour entrer en campagne.

Les deux orateurs sont les citoyens Verecque et Renard, socialistes militants.

M. Moreau quoique gros propriétaire est leur candidat parce qu'il est franc-maçon. Et francs-maçons et socialistes sont faits pour s'accorder.

C'est égal le propriétaire Moreau fera bien de ne pas assister à cette réunion car quand on parlera du partage de son beau château et de ses maisons il pourrait bien faire la grimace.

Cette réunion est publique et contradictoire c'est-à-dire que les contradicteurs, s'il s'en présente, seront bafoués et insultés de la plus belle façon. On en a vu un exemple quand le démocrate chrétien, Fernand Leclercq, est venu répondre en citoyen Raghebom chez M. Lejeune Mulliez. Il n'a pu parler qu'au milieu des insultes les plus grossières. D'ailleurs pourquoi des contradicteurs quand les orateurs socialistes ont si souvent le talent de se contredire eux-mêmes.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 35, Rue des Ursulines

L'Œuvre de Sainte-Elisabeth

Il est juste de signaler à l'admiration des connaisseurs les beaux travaux exécutés, au cours de cette année, par les membres de l'Œuvre de Sainte-Elisabeth. L'exposition en est ouverte au public depuis lundi, dans le local de l'œuvre, rue Chanzy.

Trente-quatre ornements complets; un grand nombre de chapes, étoles, pavillons, dont la richesse le dispute au bon goût, sont le résultat d'un labeur ininterrompu de généreuses chrétiennes aussi habiles que dévouées.

Vouloir apprécier en détail ces fines broderies, l'heureux mélange des nuances, la délicatesse et le fini du point, serait exposer tant de jolies choses à n'être point suffisamment louées selon leur mérite. Mieux vaut dire de toutes, que l'adresse et le talent mis au service de la foi et de la piété en font de réels chefs-d'œuvre de l'aiguille.

Nous engageons vivement les personnes qui, n'en n'ont pas encore jugé par elles-mêmes, à contrôler, de plus près, le bien fondé de nos éloges.

C'est aujourd'hui, jeudi, le dernier jour de l'exposition. Excellente occasion, en en faisant la visite, d'encourager les âmes dévouées qui s'occupent de cette œuvre importante; d'en favoriser le développement par une offrande généreuse et, par-dessus tout, de témoigner d'un amour très pratique pour l'adorable Sacrement de nos autels.

Tirage des Bons-Primes de l'Union Commerciale de Tourcoing. — Lundi 25 courant, à 8 h. 1/2 du soir, a eu lieu au local de l'Union Commerciale, Café de l'Hôtel-de-Ville, 1, place Victor-Hazebroucq, devant un nombreux public de la ville, le tirage des Bons-Primes à lots que l'Union Commerciale a mis en circulation depuis fin octobre. En voici le résultat :

Les nos 12.788 et 11.620 gagnent chacun une valeur à lots du Crédit Foncier, remboursable par tirage à 200 fr. avec lots de 100.000 fr., etc.

Les huit nos suivants 5.998, 19.098, 19.473, 1.861, 15.024, 18.113, 6.209 et 12.830 gagnent chacun un Bon de la Presse, remboursable par tirage de 31 à 50 francs avec lots de 10.000 fr., etc.

Les lots ou leur valeur en espèces, pourront être retirés 38, rue du Château.

Les valeurs à lots qui ne seraient pas réclamées dans la quinzaine, resterons acquises à l'Union commerciale et reportées au tirage général annuel à fin décembre 1902.

Conformément à sa promesse, l'Union commerciale a fait remettre aux Hospices de la ville la somme de 20 fr.

Chaque mois le dixième de la valeur des lots tirés au sort seront versés à tour de rôle aux établissements charitables de la ville.

Un accident aux chantiers de la nouvelle gare. — Henri Barbé, 49 ans, terrassier, occupé dans le chantier de terrassement du Sapin-Vert, a eu le doigt majeur gauche écrasé en soulevant un rail. Le docteur Duquennoy, qui a donné ses soins en blessé, lui a prescrit un repos d'environ un mois.

Accident de travail. — François Naessens, 18 ans, bacleur, demeurant rue du Petit-Village, 121, a été piqué à la plante du pied gauche par un clou. Soins du docteur Leduc; incapacité de travail de 8 jours.

Coups. — Léopold Meeuwen s'est plaint à la police que, lundi dernier, rue des Girondins, il avait été victime d'une agression de la part d'un individu, qui lui avait porté plusieurs coups de bâton sur la tête. Une enquête fut ouverte qui amena la découverte du coupable. C'est un nommé Adolphe Vermassen, 21 ans, peigneur, demeurant rue de la Croix-Rouge, 131. Un procès-verbal a été rédigé à sa charge.

Les épaves. — Mardi à 11 h. 1/2 du soir, les agents Dervaux et Tiberghien, passant rue du Château, ont trouvé une balle de bourre de laine pesant cent kilos. Cette trouvaille donne lieu à toutes les suppositions et l'on se demande si l'on ne se trouve pas en présence d'un vol. En tous cas, la balle de bourre de laine a été déposée à l'estaminet Bourgeau, rue du Moulin-Fagot, 8.

— Les agents Vandamme et Dujardin ont trouvé dans la nuit de mardi à mercredi, vers minuit et demi, rue Racine, un lapin errant.

— Un écolier, Edouard Bongue, 9 ans, demeurant rue d'Anvers, 18, a déposé au poste de police un porte-monnaie contenant une petite somme d'argent.

Les arrivages aux Halles de mercredi : merlans, 110 k.; harengs, 125 k.; pommes, 1500 k.; mandarines, 100 k.; pommes de terre, 2000 k.; carottes, 600 k.; poires, 25 k.; nèfles, 40 k.; marrons, 50 k., beurre, 80 k., raisins, 25 k.

Etat-Civil de Tourcoing

du 27 novembre

Mariages. — Christ Joseph, 26 ans, marchand de légumes, et Vandekerkhove Zoé, 26 ans, dévideuse. — Monfigneau Henri, 24 ans, ourdisseur, et Petit Zulma, 21 ans, tricoteuse.

Naissances. — Dumortier Emilienne, rue de l'Epidème. — Duhamel Henri, rue du Nint, 11. — Delgrange Augustine, rue du Dragon, 22. — Desimpelaere Jeanne, rue de l'Epinette. — Lebaillez Léonore, rue de Cimbale, 112. — Demeulemester Emile, rue du Halot, 10. — Dupont Olga, rue de Calais, 10. — Vanwynsberghe Alphonse, rue du Tilleul, 65.

Décès. — Lordelois Germaine, 9 mois, place Leverrier, 1.

Chers lecteurs voulez-vous être jeunes toujours, Au Savon du Congo lavez-vous tous les jours.

GAZETTE du NORD

— MM. H.-J. Louw, ancien sous-gouverneur de Johannesburg, veld-kornet dans l'armée boer, et C. Plokhooy, ancien instituteur à Prétoria, officier d'artillerie dans l'armée boer, viendront donner une grande conférence à Hazebrouck le lundi 16 décembre, à 6 heures du soir.

M. l'abbé Lemire, député du Nord, a bien voulu accepter la présidence de ce meeting.

— Mardi matin, à onze heures, ont été célébrées, à Hazebrouck, les obsèques de M. Alphonse Lefebvre, décédé à Paris, le 23 novembre, à l'âge de soixante-huit ans.

Le personnel au complet des usines Lefebvre, hommes et femmes, formant un groupe de plus de 400 personnes, assistait à la cérémonie.

Le Christ était porté par M. Auguste Lefebvre, directeur du tissage, conseiller municipal.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Georges Degroote, conseiller général, maire d'Hazebrouck; le docteur Samson, conseiller d'arrondissement; Moes et Delattre, directeurs de la filature et du tissage.

M. Masson-Beau, conseiller général du canton sud, sur lequel se trouvent les usines, devait prendre la parole au cimetière. Retenu au mariage de sa petite-fille, Mlle Cardon, il avait prié M. le docteur Samson, qui représente ce canton au conseil d'arrondissement, de vouloir bien adresser à sa place, un dernier adieu au regretté M. Lefebvre.

— Mardi matin, ont eu lieu, en la chapelle de l'hôpital militaire de Saint-Omer, les funérailles d'un jeune soldat du 8e régiment d'infanterie, Emile Bourlard, 21 ans, natif de Valenciennes.

Après la cérémonie religieuse, le corps a été conduit à la gare pour être transporté à son pays natal.

— Dimanche est décédé, à l'âge de 68 ans, M. Henri Vancostenobel, négociant à Hazebrouck.

Ses funérailles ont lieu aujourd'hui à dix heures, en l'église Saint-Eloi.

Nous prions la famille de croire à la part profonde que nous prenons à son deuil, et nous recommandons le défunt aux prières de nos lecteurs.

— Nous apprenons, avec regret, la mort de M. Florent Legrand, liquidateur-syndic à Valenciennes, qui a été emporté subitement, mercredi matin, à 10 heures.

M. Legrand venait de s'installer à son bureau, au Tribunal de Commerce, quand tout à coup il s'affaissa. On s'empressa auprès de lui et un docteur arriva bientôt, mais ne put que constater le décès, dû à une attaque d'apoplexie foudroyante. M. Legrand n'était âgé que de 58 ans.

Nous adressons à Mme Florent Legrand et à la famille nos bien sincères condoléances et recommandons le défunt aux prières de nos lecteurs.

Pour vos Cadeaux

VOYEZ LA

Fabrique SOYEZ Père, à LILLE

LILLE

LES TAXES DE REMPLACEMENT

Le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France nous communique le rapport suivant présenté à la séance du mercredi 30 octobre :

La Municipalité de la ville de Lille a décidé la suppression des octrois et a proposé diverses taxes de remplacement contre l'établissement desquelles nous venons protester avec énergie.

Voici nos raisons :

L'équité et le vœu de la loi exigent que les taxes de remplacement frappent surtout ceux qui profitent de la suppression des octrois. Or le projet en question atteint principalement les industriels qui ne subissaient la charge de l'octroi que dans une faible mesure.

Par contre les débitants, les hôteliers, les restaurateurs qui sont dégrevés ne sont atteints par aucune disposition nouvelle alors qu'à Lyon par exemple on les a frappés d'une taxe spéciale.

Pour les industriels, les taxes dites de remplacement sont donc en réalité de véritables impôts de superposition.

Exemple, pour notre industrie (filature de lin de 7.000 broches) :

Taxe d'entretien, divers prix variant suivant les hauteurs, 437 fr. 40; taxe sur la propriété bâtie, 8 0/0 sur le revenu net, 348 fr. 85; taxe sur la propriété non bâtie, 0 fr. 50 0/0 de la valeur vénale, 112 fr. 50; taxe sur les locaux industriels, 1 fr. 50 0/0 sur la valeur locative, 203 fr. 60; taxe d'incendie, évaluation, 100 fr.; taxe d'assistance, 9 fr. par salarié, 3.875 fr.

Le total général est de 5.431 fr. 75, soit, par broche, 75 centimes.

Or, les contributions totales actuelles (impôt foncier, patentes, etc...) sont, dans l'exemple choisi, de 2.450 fr. 20. L'impôt sera donc plus que doublé puisque les taxes de remplacement font, en plus, 5.431 fr. 75.

Cette augmentation considérable placerait les industriels lillois dans un état d'infériorité notoire par comparaison avec leurs confrères — et ils sont nombreux — établis dans les agglomérations voisines, exemptés de ces charges. Dès lors, plus de constitution d'industrie nouvelle à Lille et, à délai plus ou moins bref, fermeture ou exode des établissements actuels qui convertiront leurs usines en magasins.

Le projet menace donc au plus haut point la vitalité de l'industrie, les intérêts mêmes de la cité et, par voie de répercussion, les salaires ouvriers, puisque l'augmentation des charges fiscales obligera l'industriel à chercher ailleurs une diminution de ses frais.

Au reste, les motifs invoqués pour justifier l'établissement des taxes de remplacement reposent sur des calculs erronés ou sur des hypothèses contestables. Exemple : La taxe dite d'entretien, par comparaison avec le tarif actuel, ferait supposer que les industriels dépensent, en réparations annuelles de leurs bâtiments, des sommes exorbitantes, qui sont notoirement invraisemblables. Le rapport de la Chambre de Commerce de Lille a mis en lumière cette erreur pages 6 et 7.

La suppression des octrois ne produit pas seulement ses effets dans la ville où on les supprime, mais elle intéresse et les producteurs et les consommateurs du dehors.

C'est pourquoi nous pensons, avec un auteur que Monsieur le Ministre du Commerce ne récusera pas, que :

« *La suppression des octrois est une réforme d'intérêt national. La logique, comme l'équité, veulent que la nation toute entière en paie les frais.* »

Dès lors, pour tous les motifs qui précèdent, nous protestons énergiquement contre les taxes dites de remplacement votées par le Conseil municipal de Lille en vue d'être substituées à l'octroi, et nous exprimons le ferme espoir qu'elles ne seront pas ratifiées par le Pouvoir législatif.

Le présent Rapport a été adopté par le *Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France* dans sa séance du 30 octobre 1901.

Une grève rue des Stations

Mercredi matin, vers 10 heures, 60 tisserands travaillant chez M. Féron, 86, rue des Stations ont abandonné le travail. Ils réclament une augmentation d'un demi-centime au mètre de tissu fabriqué sur un métier unique.

Par suite de cette grève, le reste des ouvriers, au nombre de 50, doivent chômer.

M. Féron ne paraît pas décidé à accueillir favorablement la demande des ouvriers.

Accident. — Mercredi après-midi, vers trois heures moins le quart, M. Dethoor, 85 ans, rue Saint-Jacques, en traversant la rue des Manneliers, en face du Théâtre, est tombé.

Dans sa chute il s'est fait quelques contusions sans gravité. Après avoir reçu les soins empressés à la pharmacie Poirson, le vieillard a été conduit à son domicile.

GARE A L'ENCOMBREMENT

par l'approche des Fêtes

La Société nouvelle l'Hygiène nettoye et remet à neuf les tapis, tentures et ameublements *(sans démontage)* en 24 heures. Références partout, énorme succès.

Etat de neuf sans coulage de nuances ni rétrécissement. — Usines à Glasgow, Londres, Liverpool, Bruxelles, Paris. 7, rue Grande-Allée, à Lille. — *Téléphone 985.*

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 27 novembre 1901

Présidence de M. Marin, vice-président

Un forcené

C'est un forcené, que Henri Fava, ouvrier agricole à Thumeries; cet individu est d'ailleurs mal noté, il a déjà encouru deux condamnations dans le courant de cette année.

Fava avait, contre un vieillard de 64 ans, Augustin Coget, un violent ressentiment parce que celui-ci avait refusé de lui laisser épouser sa belle-fille. Il arriva chez lui dimanche soir, brisa la porte d'entrée et monta dans la chambre du vieux, sur lequel il se jeta avec une férocité inouïe; il le renversa à terre, et lui frappa à maintes reprises la tête sur le lit ou contre le plancher. Le malheureux est tellement grièvement blessé qu'il peut à peine marcher et vient devant le tribunal, la tête entourée de bandes, soutenu par le garde-champêtre.

Fava ne s'est pas contenté de ce haut fait : lorsque les gendarmes se présentèrent pour l'arrêter, le forcené se jeta sur eux; il put même passer les chaînes autour du cou de l'un d'eux et allait l'étrangler si on n'avait pu le mettre à la raison.

Le tribunal inflige à Henri Fava six mois de prison bien mérités.

Les vols sur les camions

Gustave Declercq, de Roubaix, est un de ces nombreux voleurs sur les camions que l'on a tant de peine à découvrir. Il a été pincé en flagrant délit par l'agent Carrette qui l'a arrêté place Chevreul, au moment où il prenait une pièce de tissu sur une voiture. A son domicile on a retrouvé un coupon volé 15 jours avant à M. Decraeyne, également sur une voiture.

Six mois de prison à Gustave Declercq.

Fraude d'alcool

Jeudi dernier, vers 8 heures de soir, des préposés d'octroi de Lille avisaient une voiture arrêtée devant l'estaminet de Marie Delannoy, rue St-Etienne; ils regardèrent, elle contenait, avec deux hommes, deux bonbonnes de genièvre pour le transport desquelles aucun titre de régie ne put être représenté. Les deux individus furent arrêtés, ce sont Alphonse Joly, épicier, rue de l'Hôpital-St-Roch et Désiré Vandenabeele, journalier, rue de Cambrai, à qui le tribunal inflige 500 francs d'amende pour fraude aux droits de régie.

PATRONS ET EMPLOYÉS

Samedi dernier, avait lieu à l'Hôtel Continental à Paris, le banquet annuel de l'Union des Syndicats de l'Alimentation en Gros; à la fin du Banquet une distribution de médailles fut faite aux plus anciens employés des maisons adhérentes; parmi ces noms, nous relevons le nom de M. PATRY, depuis 22 ans, contre-maître dans la maison FORTIN Frères.

PAS-DE-CALAIS

L'affaire d'Avion

M. Pierre Norange fait appel du jugement prononcé contre lui par le tribunal correctionnel d'Arras.

On sait qu'il a été condamné à 3 mois de prison et 500 fr. d'amende.

PHOTOGRAPHIE AU CHARBON

FROBERT

10, Rue Esquermoise, 10 — LILLE

REPRODUCTION & AGRANDISSEMENT

SPÉCIALITÉS DE

Poses Instantanées

POUR BÉBÉS

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Romain-Joseph PRÉVOT

Sous-Brigadier de police en retraite, pieusement décédé à Lille, le 25 novembre 1901, dans sa soixante-huitième année, muni des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service qui auront lieu le vendredi 29 dudit mois, à dix heures, en l'église Saint-Maurice, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est, pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sainte-Anne, 3, à neuf heures trois quarts.

Un Obit sera chanté au Maître-Autel de ladite église, le mardi 17 décembre, à dix heures (les Landes à neuf heures trois quarts).

INSTITUT ORTHOPÉDIQUE

de Canteleu-Lille

Docteur J. SALMON, Directeur

Traitement rationnel et tropique, par une méthode non sanglante, des affections articulaires, osseuses, musculaires et nerveuses — aiguës ou chroniques — et en particulier des luxations congénitales de la hanche, coxalgies et coxopathies diverses. Luxations, entorses, fractures et leurs conséquences, telles que raideurs, périarthrites, ankyloses fibreuses. Arthrites rhumatismales ou autres. *Pieds-bots. Déviations de la taille (scoliose, cyphose; Mal de Pott).*

Consultations gratuites le mardi et le mercredi, de 10 heures à midi, pour les malades munis d'une attestation régulière d'indigence.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENT

Nouveau et Ancien

VANHEULE — LILLE

Rue J.-J. Rousseau, 27

CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863

CAPITAL : 250 MILLIONS DE FRANCS

Réserves : 100 Millions de Francs

Agence de LILLE, rue Nationale, 28

avec Agences à DOUAI, CAMBRAI, ARMENTIÈRES, CAUDRY

ORDRES DE BOURSE

exécutables en France et à l'Étranger

BOURSE DE LILLE

Un guichet spécial est chargé de ordres de Bourse de Lille

Avances de Fonds sur tous Titres

DÉPOTS DE TITRES

PAIEMENT A VUE DE TOUS COUPONS

Délivrance de Chèques (France et Étranger)

LOCATION DE COFFRES-FORTS

compartiments à partir de 5 fr. par mois

AVERTISSEMENT

A MM. les ENTREPOSITAIRES CAFETIERS et CABARETIERS

Il nous revient de tous côtés que notre spécialité

Banyuls-Trilles

est de plus en plus l'objet d'imitations et de contrefaçons contre lesquelles nous allons sévir rigoureusement dans l'intérêt même de la santé publique.

Nous en avertissons donc ceux qui seraient tentés de continuer ce commerce malhonnête guidés par une question de lucre des plus blâmables.

En attendant, nous engageons les Cafetiers et Cabaretiers à exiger la garantie de notre produit sur facture, et aux Consommateurs, l'étiquette sur la bouteille.

TRILLES et FILS.

Le Guérit-Cors Gobert guérit radicalement sans le secours d'aucun instrument tranchant : cette préparation ne peut déterminer aucune inflammation. Dépôt : *Pharmacie Centrale de Lille, 26, r. Esquermoise*

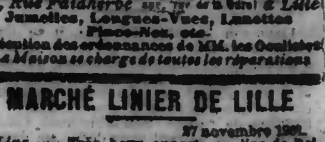

Comptoir Scientifique du Nord

32, Rue Faidherbe angle rue de la Gare *à Lille*

Jumelles, Longues-Vues, Lunettes

Pince-Nez, etc.

Exécution des ordonnances de MM. les Oculistes

La Maison se charge de toutes les réparations

MARCHÉ LINIER DE LILLE

27 novembre 1901.

Lins. — Très bons apports en lins de Belgique et prix stationnaires. En lins de pays les affaires sont fort restreintes et les cours défavorables aux vendeurs.

La semaine a été tant soit peu meilleure, pour les lins de Russie; les prix se sont raffermis par suite du peu d'apports sur les marchés Russes et aussi des achats faits par la filature Russe.

Etoupes. — Les affaires restent entravées par suite de l'indécision dans laquelle se trouve la filature. On ne vend qu'au fur et à mesure des besoins à prix toutefois moins discutés que précédemment.

Chanvres. — Affaires calmes par suite des prix élevés que demandent les détenteurs.

Jutes. — Les prix restent plus favorables aux acheteurs. Le courant d'affaires en filés demeure satisfaisant.

Fils. — On n'achète qu'au jour le jour et en discutant les prix.